Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

46e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 27 octobre 1982, à 10 h 55
NEW YORK

Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), vice-président, prend la présidence.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général *(suite)*

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'arabe)* : Je voudrais rappeler aux représentants la décision que l'Assemblée a prise hier, à sa 44e séance, à savoir que la liste des orateurs sur ce point sera close aujourd'hui à midi.

2. M. PELLETIER (Canada) : La situation au Kampuchea ne cesse de faire l'objet de vives préoccupations pour le Canada. Je me dois donc de prendre la parole une fois encore cette année à ce sujet. Permettez-moi tout d'abord de réitérer notre appui à toute mesure susceptible de contribuer au règlement de ce grave problème.

3. Voilà déjà quatre ans que cette question figure à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pendant cette période, de nombreux efforts ont été faits dans le but de trouver une solution. Une majorité imposante — toujours croissante d'ailleurs — des Etats Membres appuient chaque année les initiatives des Nations Unies en ce sens. En 1981, par exemple, 100 pays ont voté pour la résolution 36/5 de l'Assemblée générale. Cette remarquable coopération de la part des Etats Membres témoigne de leur fidélité à l'esprit et aux objectifs de l'Organisation. La recherche de la paix et le respect des principes contenus dans la Charte des Nations Unies s'en trouvent d'autant mieux servis.

4. Mais, comme on le sait, ces initiatives très encourageantes ont été sérieusement compromises par l'intransigeance de certains Etats Membres. Le Viet Nam, qui est à l'origine du problème kampuchéen, n'a cessé de montrer son mépris pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Son manque de respect envers l'Organisation est d'autant plus manifeste du fait qu'il continue d'occuper le Kampuchea et de rejeter tous les efforts des Nations Unies pour régler le problème. Le temps passe et son attitude récalcitrante perpétue la tragédie kampuchéenne chez tous les peuples de la région. Nous avons tous exprimé le désir de régler ce problème pour lequel il existe une solution. Nous invitons donc le Viet Nam et ses partisans à se joindre au reste de la communauté internationale pour trouver la solution qui permettra au Kampuchea et à l'ensemble de la région de connaître enfin la paix et la prospérité.

5. J'ai souligné les efforts entrepris par les Nations Unies. La mise sur pied du Gouvernement de coalition constitue un élément positif de cet ensemble. Nous sommes heureux d'accueillir à l'Assemblée le nouveau président du Kampuchea démocratique, le prince Norodom Sihanouk et le nouveau premier ministre, M. Son Sann. Leur vif désir de libérer le peuple kampuchéen de la domination étrangère et leur détermination de lui redonner le droit de décider de son avenir contribueront, j'en suis convaincu, à une juste solution du problème kampuchéen. Le Canada ne se fait pas d'illusions quant à la présence de partisans des Khmers rouges au sein du nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique. Je vous assure que nous continuerons de nous opposer fermement au retour du régime de Pol Pot et de ses politiques répugnantes.

6. Cependant, nous entreprenons une nouvelle étape. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique doit pouvoir compter sur notre appui. Des hommes dignes de respect font partie de ce gouvernement qui offre au peuple kampuchéen une solution de rechange valable aux conditions pénibles qu'ils connaît à l'heure actuelle sous la domination vietnamienne. Le peuple kampuchéen exige avec raison le droit de choisir son propre sort. Il faudra de toute évidence prendre entre-temps des mesures appropriées afin d'assurer le maintien de l'ordre public, comme le prévoit la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea[1] tenue à New York du 13 au 17 juillet 1981.

7. Le projet de résolution dont nous sommes saisis [*A/37/L.1/Rev.1*] nous invite à renouveler notre appui aux principes énoncés dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, en vue de trouver une solution au problème kampuchéen. Il reconnaît le travail accompli par le Comité spécial de la Conférence au cours de la dernière année et lui demande de poursuivre dans ce sens. Le Canada appuie ce projet de résolution. Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour sa contribution importante à ces travaux et à l'inviter à maintenir son assistance.

8. Je voudrais également remercier les Présidents de la Conférence et du Comité spécial pour les efforts qu'ils ont déployés. Il reste encore beaucoup à faire et la tâche sera ingrate. Le Canada tient à renforcer son engagement en vue de l'instauration de la paix au Kampuchea et, de ce fait, à renouveler son appui aux travaux de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Voilà pourquoi je suis heureux de me joindre aux auteurs de ce projet de résolution, et j'invite tous les Etats Membres à l'appuyer. Malgré le manque de coopération du Viet Nam et de ses partisans, ce travail doit se poursuivre. Il est essentiel

pour garantir la stabilité, le progrès et le développement de l'Asie du Sud-Est et pour maintenir l'intégrité des principes qui nous tiennent à cœur.

9. En conclusion, permettez-moi de répéter que le Canada entend poursuivre avec détermination ses efforts dans le but d'arriver à une solution acceptable par toute la communauté internationale. Le Gouvernement vietnamien ne doit pas interpréter l'aide humanitaire accordée l'an dernier au peuple vietnamien par divers organismes des Nations Unies comme une approbation de son occupation du Kampuchea. Tel n'est pas le cas. Bien au contraire, le fait que cette aide est devenue nécessaire milite pour la fin de sa présence au Kampuchea. Les politiques malavisées du Gouvernement de Hanoi et la mauvaise répartition de ses ressources ont seulement pour résultat de réduire sa propre population à des conditions de plus en plus pénibles. Cependant, la participation du Canada aux programmes d'aide pour le Viet Nam continuera de reposer sur le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea et le règlement acceptable du problème kampuchéen.

10. M. AMECA (Togo) : Le 25 décembre 1978, au mépris des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international positif, des troupes étrangères sont entrées au Kampuchea et ont occupé, le 7 janvier 1979, Phnom Penh, sa capitale, faisant des millions de victimes innocentes.

11. Des centaines de milliers de Kampuchéens se sont réfugiés dans les pays voisins tandis que des milliers d'autres, qui étaient restés sur place, ont fui l'envahisseur et se sont réfugiés dans des zones peu clémentes, abandonnant leurs biens, s'exposant ainsi à un autre ennemi, la faim. Du fait de la poursuite des combats et du fait que la nourriture se fait de plus en plus rare, des flots de réfugiés, à la recherche de sécurité, ne cessent d'affluer vers les pays voisins en nombre toujours croissant, créant d'énormes problèmes de réfugiés.

12. Emue par cette situation dramatique, la communauté internationale n'a pas hésité à apporter des secours au vaillant peuple kampuchéen si durement éprouvé. C'est le lieu de rendre un vibrant hommage aux pays donateurs, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, à toutes les organisations humanitaires nationales et internationales qui ont contribué à ces secours. C'est également le lieu de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés et qu'il déploie toujours pour coordonner l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen et en contrôler la répartition. Je saisis par ailleurs cette occasion pour lui témoigner notre appréciation pour les mesures qu'il a prises afin de contribuer à un règlement pacifique de la question kampuchéenne qui mettra ainsi fin à cette situation de violation permanente des règles de la vie internationale.

13. Cette violation flagrante des règles qui régissent les relations entre les nations préoccupe tous les Etats épris de paix et attachés au respect des principes de la Charte à laquelle tous les Etats ont librement adhéré. C'est pourquoi le Togo a fait partie de ceux-là qui ont marqué leur indignation devant l'invasion du Kampuchea par des troupes étrangères. C'est pourquoi le Togo, soucieux de voir les droits inaliénables du peuple kampuchéen rétablis, a voté en faveur des résolutions 34/22 du 14 novembre 1979, 35/6 du 22 octobre 1980 et 36/5 du 21 octobre 1981 de l'Assemblée générale. C'est pourquoi aussi mon pays a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue ici même dans cette salle du 13 au 17 juillet 1981. La déclaration et la résolution adoptées à l'issue des travaux[1] constituent, aux yeux de mon gouvernement, le cadre approprié pour une solution d'ensemble de la situation.

14. Cette solution passe notamment par le retrait de toutes les forces étrangères actuellement au Kampuchea, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale et le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, dans l'application des principes de la Charte que sont le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends.

15. Ainsi exposée, cette solution d'ensemble au problème kampuchéen permettra d'instaurer une paix durable en Asie du Sud-Est, paix pour laquelle les pays intéressés de la région ne ménagent aucun effort. A cet égard, les derniers événements qui ont permis la constitution effective d'un gouvernement de coalition sont significatifs. Il est heureux de noter que ce gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, placé sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk, a notamment pour objectif d'assurer l'application de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. C'est pourquoi le Gouvernement togolais accorde toute l'attention voulue à la déclaration que Samdech Norodom Sihanouk a faite le 9 juillet 1982, à l'occasion de la formation du Gouvernement de coalition, lorsqu'il a dit notamment :

> "Je lance un appel à tous les pays et gouvernements amis pour qu'ils nous apportent leur aide et leur soutien à la cause sacrée que nous défendons, pour le rétablissement de la paix au Kampuchea et pour l'équilibre, la stabilité et la sécurité de cette partie du monde." [*Voir A/37/340, annexe.*]

16. Pour sa part, le Gouvernement togolais voudrait saisir cette occasion pour renouveler, s'il en était besoin, son attachement à la cause du peuple kampuchéen et souhaiter que la paix nécessaire à la reconstruction nationale s'instaure rapidement car, comme l'a dit le général Gnassingbe Eyadema, président de la République togolaise : "Le monde a besoin de paix. L'évolution harmonieuse des nations qui le composent est à ce prix."

17. C'est dans cet esprit que ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/37/L.1/Rev.1.

18. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : L'examen du point 20 concernant la situation au Kampuchea est certes une question d'une importante vitale pour nous tous, et notamment pour les pays de l'Asie du Sud-Est, car elle est directement liée à la question de la paix et de la stabilité de la région. Ce point a été discuté par l'Assemblée générale depuis 1979. A chaque fois, l'Assemblée, à une majorité écrasante, a adopté des résolutions qui condamnent

l'intervention armée des forces vietnamiennes au Kampuchea et demandent instamment leur retrait immédiat de ce pays, pour permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit à décider de ses propres destinées, libre de toute ingérence et coercition étrangères.

19. Aujourd'hui, la situation au Kampuchea continue de provoquer de graves inquiétudes. La présence de forces d'invasion vietnamiennes, qui comptent plus de 200 000 hommes, persiste, et le Kampuchea continue d'être gouverné par un régime installé et soutenu par ces forces d'invasion. L'invasion et l'occupation du Kampuchea constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et sont contraires aux normes et aux principes reconnus du comportement international. Elles sapent également la base même de la confiance entre les Etats et évoquent la menace de voir de petits pays rançonnés par d'autres pays faisant usage de leur puissance.

20. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [*ANASE*] a pris la tête dans la recherche d'une solution du problème kampuchéen, et ce avec vigueur, parce que nous considérons que cela est indispensable dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité dans la région. L'invasion et l'occupation du Kampuchea représentent un obstacle à la réalisation du concept d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Cet obstacle devrait donc être éliminé. Une solution politique globale, comme la prévoient diverses résolutions de l'Assemblée générale ainsi que la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, contribuerait certainement à la réalisation de cet objectif. Une telle solution comprendrait le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea. Ce retrait permettrait au peuple kampuchéen d'exercer ses droits à décider de son propre avenir et de son destin, libre de toute ingérence extérieure et permettrait d'effectuer une percée dans l'impasse politique actuelle. L'Asie du Sud-Est, qui se compose de nombreux petits pays, a connu la turbulence politique depuis l'époque du colonialisme. Nous ne souhaitons rien d'autre que d'être laissés en paix pour continuer la tâche d'édification de nos nations et celle de notre développement économique, de façon à assurer la paix et la prospérité de nos générations futures pour qu'elles puissent vivre dans l'harmonie mutuelle, sans méfiance ni soupçons.

21. Depuis l'adoption l'année dernière de la résolution 36/5 de l'Assemblée générale et de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, plusieurs initiatives ont été prises par le Secrétaire général pour rechercher un règlement politique global du conflit au Kampuchea. Il a envoyé son émissaire personnel, M. Rafeeuddin Ahmed, dans la région. Des membres du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea ont visité la France, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la Thaïlande, la Suède et l'Autriche. Mais tous ces efforts n'ont pas porté de fruits du fait que le Viet Nam n'était pas disposé à coopérer dans la recherche d'un règlement politique global. Au contraire, le Viet Nam a choisi de négliger et de ne pas reconnaître l'existence de ces efforts, ce qui a créé une pierre d'achoppement à un règlement pacifique du problème kampuchéen. Mon gouvernement regrette cette attitude frivole du Viet Nam à l'égard des initiatives des Nations Unies et lui demande instamment de jouer un rôle plus positif qui soit conforme à son désir avoué de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est.

22. Récemment, les Etats d'Indochine ont présenté une proposition dans le communiqué de Ho-Chi-Minh-ville [*voir A/37/334, annexe*], ostensiblement pour fournir la solution du problème du Kampuchea. Mais cette proposition, lorsqu'on l'examine plus attentivement, ne tient pas compte de la cause profonde de la tension en Asie du Sud-Est, à savoir la présence continue de forces étrangères au Kampuchea. Cette proposition vise, en premier lieu, à justifier et à consolider la présence vietnamienne au Kampuchea, et tend à maintenir le *statu quo*. Cette proposition est délibérément aussi vague que peu pratique. Elle vise à introduire la confusion dans la question spécifique au cœur du problème kampuchéen en y insérant toute une série d'autres problèmes secondaires.

23. Dans l'intervalle, les trois groupes nationalistes de résistance du Kampuchea ont, sous la direction du prince Norodom Sihanouk, constitué une coalition. Cette coalition est, à n'en pas douter, une manifestation de la volonté des forces nationalistes kampuchéennes de se libérer de l'occupation étrangère et de retrouver la dignité dont elles ont été privées. Nous avons maintenant au Kampuchea un gouvernement assez représentatif qui peut véritablement prétendre représenter le peuple kampuchéen. La crédibilité de ce gouvernement n'est plus mise en doute assurément si l'on songe qu'il a été, il y a quelques jours, reconnu par quelque 90 membres de cette instance [*voir 43e séance, par. 222*].

24. La Malaisie se félicite de la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui est un événement positif et une étape importante vers une solution politique d'ensemble. La formation du Gouvernement de coalition constitue pour les parties intéressées une excellente occasion de travailler résolument à la recherche d'une solution pacifique au problème du Kampuchea. Le Viet Nam ne devrait pas laisser passer cette chance. Il devrait saisir cette occasion rêvée de négocier sérieusement avec le Gouvernement de coalition.

25. Le rôle central que doivent jouer les Nations Unies dans la recherche d'une solution à la crise kampuchéenne et la responsabilité qui leur incombe à cet égard ne sauraient trop être soulignés. Le problème kampuchéen n'est pas simplement un problème régional, car il représente la violation d'un principe fondamental du droit international. Lui trouver une solution est une responsabilité internationale. Nous sommes fermement convaincus qu'une réaction positive de la part de tous les intéressés contribuerait à créer un climat propice à un règlement politique d'ensemble du conflit et, partant, permettrait d'éliminer les sources de danger pour instaurer une paix et une harmonie durables au Kampuchea et dans le reste de la région. Nous espérons très sincèrement que la raison l'emportera au Viet Nam et que ce dernier acceptera de participer à des négociations sur les divers éléments d'un règlement pacifique, tels qu'ils sont suggérés, notamment dans les différentes résolutions de l'Assemblée générale et dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Une réponse positive du Viet Nam à cet

appel contribuerait de manière décisive à mettre un point final à ce chapitre tragique d'effusions de sang et de luttes pour le Kampuchea ravagé par la guerre.

26. La nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit ne doit pas nous faire perdre de vue le sort cruel qui est celui du peuple kampuchéen. Nous sommes soulagés de constater que la communauté internationale a réagi d'une façon extraordinaire en fournissant des secours d'urgence. Ma délégation tient, à cet égard, à remercier du fond du cœur tous les pays donateurs, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et toutes les organisations humanitaires internationales et bénévoles qui ont apporté une aide précieuse aux réfugiés kampuchéens. Alors que la question des secours d'urgence à l'intérieur du Kampuchea devrait bientôt être réglée, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité réelle de prêter assistance aux réfugiés kampuchéens qui se trouvent le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et ceux qui vivent dans les centres d'accueil en Thaïlande en attendant de retourner en toute sécurité dans leurs foyers.

27. Les 5 pays de l'ANASE ont, avec 43 autres pays, parrainé le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 qui réaffirme les principes de base incontestables et le cadre pratique d'un règlement politique. Le projet de résolution avalise les décisions importantes de la Conférence internationale sur le Kampuchea et traite de manière très complète la question dont nous sommes saisis. Le plan qu'envisage la Déclaration de la Conférence est constructif, car il cherche activement à restaurer la paix et la stabilité au Kampuchea, tout en maintenant et en reconnaissant les intérêts légitimes de tous. Ma délégation tient à recommander à l'Assemblée générale de se prononcer en faveur de ce projet de résolution.

28. Avant de terminer, ma délégation souhaite réitérer son appel à tous ceux qui, jusqu'à présent, ont ignoré celui de l'Assemblée leur demandant de répondre de manière positive aux efforts inlassables que déploie la communauté mondiale en vue de trouver une solution politique juste et globale au problème du Kampuchea avant qu'il ne devienne irréversible. Résoudre ce problème pourrait donner aux pays de l'ANASE et à ceux de la péninsule indochinoise une raison supplémentaire de se consacrer résolument à leur développement économique et social, ce qui ne manquerait pas d'ouvrir une nouvelle ère de paix, d'harmonie et d'amitié en Asie du Sud-Est.

29. M. HELSKOV (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

30. La situation qui règne au Kampuchea est toujours une source de vive préoccupation pour les Dix, d'autant qu'une autre année s'est encore écoulée sans qu'on ait fait véritablement des progrès vers une solution politique pacifique qui soit de nature à mettre fin aux souffrances du peuple tant éprouvé du Kampuchea. Pendant près de quatre ans, le régime de Phnom Penh a été contrôlé par un pays voisin, le Viet Nam, dont il demeure totalement dépendant.

31. L'attitude des Dix à l'égard du régime qui a précédé l'invasion vietnamienne est fort claire et elle demeure inchangée. Nous n'avons jamais connu, dans l'histoire récente, d'atrocités égales à celles perpétrées par le régime de Pol Pot. Cela, malgré tout, ne saurait justifier l'invasion qui a suivi et l'occupation continue du Kampuchea par une puissance étrangère.

32. Cependant, nous trouvons que les progrès enregistrés au cours de la dernière année grâce aux efforts internationaux déployés pour faire face aux problèmes humanitaires incessants sont encourageants. L'accroissement de la production agricole au Kampuchea et la réaction positive constante de la communauté internationale dans son ensemble ont contribué à la diminution du problème du déficit alimentaire dans le pays. En outre, les perspectives de récolte de la présente moisson sont prometteuses. Nous espérons que ces développements positifs permettront de mettre fin au programme d'urgence d'aide alimentaire au Kampuchea d'ici à la fin de l'année.

33. Entre-temps, dans la région frontalière, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a continué de faire preuve de générosité en accueillant un grand nombre de réfugiés kampuchéens, en dépit des difficultés ainsi causées à la communauté thaïlandaise. Nous avons noté avec satisfaction que le financement des programmes entrepris dans la région frontalière est entièrement assuré pour le reste de l'année. La Communauté européenne continuera de contribuer aux opérations de secours dans la région frontalière tant que le besoin s'en fera sentir.

34. Les résolutions adoptées au cours des trois sessions précédentes, à une majorité impressionnante, de l'Assemblée exigent le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriales, la reconnaissance du droit du peuple kampuchéen à choisir son propre avenir et le respect par tous les Etats des principes de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea. Le refus du Viet Nam de respecter les droits du peuple kampuchéen s'accompagne donc d'un mépris regrettable des résolutions de l'Assemblée et de l'opinion mondiale.

35. La violation persistante des principes internationaux fondamentaux au Kampuchea continue de préoccuper grandement l'ensemble du monde, et plus particulièrement les pays de la région. Nous partageons, les préoccupations des pays de l'ANASE et regrettons profondément que les efforts inlassables qu'ils déploient pour trouver une solution au problème du Kampuchea aient échoué jusqu'ici en raison du refus du Viet Nam d'accepter que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies servent de base à un véritable règlement politique. Les pays de l'ANASE doivent en outre faire face aux problèmes découlant de la situation au Kampuchea, plus particulièrement au problème des réfugiés.

36. Les Dix ont pris note avec satisfaction du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea[2]. De même, ils se félicitent du rapport du Secrétaire général [*A/37/496*] et de la volonté qu'il y a exprimée de continuer d'exercer ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique qui repose sur les principes fondamentaux de la Charte.

37. Cependant, l'année écoulée a été témoin d'événements intéressants qui pourraient contribuer à la solution politique globale que nous recherchons tous.

Les mouvements de résistance se sont consultés et ont annoncé la formation d'une coalition sous la direction du prince Norodom Sihanouk. Nous constatons également que le Viet Nam et d'autres gouvernements de la région ont entrepris récemment des pourparlers.

38. Le retrait complet des forces vietnamiennes est une condition indispensable au retour à une situation normale au Kampuchea. Des mesures effectives doivent aussi être prises pour garantir qu'aucun groupe armé ne puisse soit s'emparer du pouvoir par la force, soit recourir à la menace de la force pour intimider le peuple du Kampuchea et le priver ainsi de son droit à la souveraineté et de celui de choisir librement son propre avenir. Comme nous l'avons dit à la 36e session [*8e séance*], il appartient au peuple kampuchéen de choisir son nouveau gouvernement par des élections libres. A cet égard, nous redisons l'horreur que nous inspire le régime des Khmers rouges qui, nous en sommes certains, sera rejeté catégoriquement par le peuple kampuchéen lorsque la possibilité lui en sera donnée.

39. Les Dix sont prêts à appuyer toute initiative tendant à instaurer un gouvernement véritablement représentatif dans un Kampuchea neutre et indépendant qui entretiendra des relations amicales avec tous les Etats de la région. Comme l'ANASE le reconnaît, aucune solution politique ne peut aboutir sans la participation et sans la coopération de toutes les parties au conflit. Nous espérons que toutes les parties intéressées se montreront disposées à contribuer à la recherche d'un règlement politique négocié et à recourir pleinement au système des Nations Unies pour trouver une solution durable au problème kampuchéen.

40. Il est grand temps que cessent les souffrances du peuple kampuchéen et que celui-ci puisse recouvrer son droit à l'autodétermination, à l'abri de tout obstacle, de toute intimidation ou coercition. Il est certainement possible de trouver une solution qui satisfasse les exigences légitimes de toutes les parties intéressées, y compris le Viet Nam.

41. Pour terminer, je voudrais dire que les Dix appuieront une fois encore le projet de résolution présenté par l'ANASE, comme ils ont appuyé les projets de résolution qu'elle a présentés aux trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'Assemblée générale.

42. M. AANO (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis l'intervention de la Norvège à l'Assemblée générale lors de la 36e session [*39e séance*], sur la question de la situation au Kampuchea, peu de progrès ont été faits sur la voie d'une solution politique du conflit. Les propositions respectives des deux parties intéressées quant à la manière de régler le conflit restent encore fort éloignées et il en va de même de leur position en la matière. Les hostilités armées se poursuivent dans les régions frontalières et ailleurs dans le pays. Selon certains rapports troublants, des moyens de guerre bannis par les conventions internationales seraient utilisés contre des cibles militaires et civiles.

43. La principale responsabilité de cette situation est imputable à la puissance occupante. Cependant, même si des rapports ont révélé que l'ancien gouvernement de Phnom Penh s'est rendu coupable de violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme, qui ont causé d'innombrables pertes humaines et des souffrances infinies à l'ensemble de la population, cela ne peut en aucun cas justifier l'invasion et l'occupation continue d'un Etat souverain par un pays voisin. Les violations des droits de l'homme par un gouvernement ne peuvent servir de prétexte à un autre Etat pour violer les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international.

44. La Norvège a maintes fois fait appel au Viet Nam pour qu'il retire ses troupes du Kampuchea. Je renouvelle aujourd'hui cet appel. Le retrait ouvrirait la voie au rétablissement et à la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales du Kampuchea. Il permettrait au peuple kampuchéen, éprouvé depuis si longtemps, de jouir de son droit inaliénable à l'autodétermination et de son droit de choisir son propre avenir. Ces éléments, de pair avec des garanties internationales de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea, constituent la base fondamentale d'un règlement juste et durable du conflit au Kampuchea.

45. Selon nous, le retrait de ces troupes du Kampuchea est aussi de l'intérêt du Viet Nam, car il ouvrirait la voie à des contacts internationaux dans les domaines économique, politique et du développement, sur un plan beaucoup plus vaste que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Le présent isolement du Viet Nam est, à notre avis, tragique si l'on tient compte du besoin qui existe de relever et de reconstruire la société vietnamienne après plus de 30 ans de guerre en Indochine.

46. Un élément positif noté au cours de l'année passée concerne l'accroissement des contacts directs entre le Viet Nam et les pays membres de l'ANASE. Nous espérons que ces échanges de vues et ces consultations permettront finalement aux deux parties de rapprocher leurs positions respectives et de mieux comprendre les besoins de sécurité légitimes de toutes les parties.

47. La formation récente d'un nouveau gouvernement de coalition entre les forces du prince Norodom Sihanouk, Son Sann et les Khmers rouges a été favorablement accueillie par plusieurs orateurs dans le présent débat. Ma délégation considère qu'il s'agit là d'un pas constructif qui, nous l'espérons, permettra d'établir un régime grâce auquel les aspirations du peuple kampuchéen pourront enfin se réaliser pleinement.

48. Je terminerai mon intervention en disant quelques mots sur les opérations internationales de secours humanitaire au Kampuchea. Pendant l'été et l'automne 1980, lorsque les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont inquiétés de la possibilité imminente de famine au Kampuchea, une opération de secours internationale impressionnante a été mise en œuvre par le FISE et par le Comité international de la Croix-Rouge, en tant que principales institutions, et avec la coopération des parties intéressées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Kampuchea. Il semble maintenant que les dangers de famine soient écartés. Le courant de réfugiés dans les zones frontalières a diminué et, dans certaines régions, des réfugiés retournent maintenant au Kampuchea. A notre avis, ces efforts de secours cons-

tituent l'un des principaux succès remportés par la famille des Nations Unies au cours de ces dernières années. Je voudrais profiter de cette occasion pour manifester l'admiration de mon gouvernement à l'égard des personnes et des institutions qui ont participé à cette opération. Je voudrais rendre un hommage particulier aux pays voisins, en particulier à la Thaïlande, pour la façon dont ils ont assumé l'énorme fardeau que constitue l'accueil de tant de réfugiés en si peu de temps.

49. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois encore, un point de l'ordre du jour relatif à la prétendue situation au Kampuchea a été imposé à l'examen de l'Assemblée générale à la présente session. La discussion de cette pseudo-question va non seulement à l'encontre de tous les efforts entrepris en vue de normaliser la situation en Asie du Sud-Est, mais représente également une violation grave de la Charte des Nations Unies, notamment du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains. Cela ne peut donc que nuire au prestige de l'Organisation mondiale.

50. Il convient plutôt de regarder la réalité en face. Quels sont les faits ? La République populaire du Kampuchea existe depuis presque quatre ans maintenant. Des changements politiques, économiques et sociaux de très grande envergure sont intervenus dans ce pays. Après les sombres années de terreur que le peuple kampuchéen a vécues sous le régime de Pol Pot, ce peuple s'est maintenant engagé avec succès sur la voie difficile de la reconstruction nationale et sociale. Dans le cadre d'élections générales, libres et démocratiques, qui se sont déroulées le 1er mai 1981, le peuple de ce pays a exprimé son plein appui à la nouvelle orientation prise par le développement social du pays. Grâce aux efforts systématiques du gouvernement légitime de Phnom Penh, la vie reprend son cours normal dans toutes les branches d'activités. Des progrès sensibles ont déjà été accomplis dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que dans ceux de l'enseignement, de la santé et de la culture nationale. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea exerce un contrôle effectif ainsi que toute l'autorité du pouvoir dans le pays.

51. La reconnaissance diplomatique de la République populaire du Kampuchea par 31 Etats déjà est une autre réalité qu'il convient de prendre en considération. La jeune République populaire reçoit l'appui et l'assistance de nombreux pays. Des organisations internationales méritent également les plus grands éloges pour l'aide humanitaire qu'elles lui apportent.

52. Mon pays est fermement solidaire avec le peuple du Kampuchea. Les relations qu'entretiennent la République démocratique allemande et la République populaire du Kampuchea se développent avec succès sur la base d'un traité d'amitié et de coopération. Il y a quelques jours seulement, des représentants des deux gouvernements ont signé, à Berlin, un accord prévoyant que la République démocratique allemande dispensera une aide économique à la République populaire du Kampuchea. Les envois d'aide et de secours, financés grâce à des dons de citoyens de la République démocratique allemande, en témoignage de leur solidarité, permettent au peuple kampuchéen de reconstruire le pays.

53. Le cours des événements durant les dernières années a montré qu'aucune stratégie fondée sur le chantage et la provocation militaire, ni aucun boycottage économique ou politico-diplomatique ne pourra venir à bout de la République populaire du Kampuchea. On essaie pourtant d'y parvenir en créant un prétendu gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Mais, de toutes façons, quel est ce gouvernement de coalition ? Il ne possède aucun territoire, ne représente aucun peuple et n'a aucun pouvoir dans le pays. Il ne représente que lui-même ainsi que les partisans du régime de Pol Pot qui ont fui le pays. Il s'agit pourtant bien d'une coalition qui comprend les forces mêmes qui ont été responsables de l'assassinat de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Ni l'immense tapage qui a été fait dans la presse occidentale, ni aucune rhétorique démagogue ou déclarations hypocrites ne pourra dissimuler le caractère véritable et les intentions des représentants de cette politique criminelle de génocide. En tout cas, le régime de Pol Pot ne reviendra jamais, quelle que soit la bannière qu'il s'arroge. Le peuple kampuchéen n'a pas consenti des sacrifices indicibles dans sa lutte contre l'impérialisme et l'hégémonisme ainsi que contre un régime de génocide pour seulement ouvrir grande la porte à leurs bourreaux et que ces derniers reviennent sous l'appellation travestie de coalition.

54. Ceux qui sont à l'origine de la prétendue question du Kampuchea, et ceux qui en sont les protagonistes, profitent de la présence des troupes vietnamiennes, dont ils se servent comme prétexte pour dissimuler leur véritable croisade contre les peuples d'Indochine. Ceux qui participent le plus activement à cette entreprise sont les représentants du pays qui maintient des centaines de bases militaires dans le monde entier, qui poste des troupes et place des armes, y compris des armes nucléaires, dans des territoires étrangers. Les peuples du monde, et surtout les peuples d'Indochine, n'ont pas oublié qu'il y a quelques années encore des centaines de milliers de troupes américaines étaient basées au Viet Nam du Sud, menant une guerre cruelle contre les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea. Mais aujourd'hui, deux Etats souverains se voient privés du droit de défendre ensemble, en plein accord avec la Charte des Nations Unies et sur la base d'accords existants, leur souveraineté et leur développement national indépendant contre l'ingérence étrangère. Cette politique va à l'encontre de toutes les normes du droit international et dédaigne la réalité de la situation en Asie du Sud-Est. En outre, il convient de se demander à cet égard pourquoi l'on persiste à méconnaître le fait que la République socialiste du Viet Nam sera prête à retirer ses troupes de la République populaire du Kampuchea lorsque la sécurité de cette dernière sera assurée, et pourquoi l'on persiste à passer sous silence le fait qu'une partie de ces troupes a déjà été retirée ?

55. Il est grand temps que la volonté nettement exprimée du peuple du Kampuchea soit enfin respectée également par les Nations Unies. Pour cela, il faut avant tout que le siège à l'ONU, qui appartient à juste titre au gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, soit attribué à ce gouverne-

ment. A cet égard, il est indispensable de discuter toutes les questions concernant le Kampuchea avec ce gouvernement au lieu de débattre de prétendues situations au Kampuchea contre sa volonté et en son absence. N'est-il pas impérieux, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, de renoncer à la méfiance et à l'hostilité non fondée dont font l'objet la République populaire du Kampuchea et les autres pays d'Indochine ? N'est-il pas grand temps de mettre de côté les sujets de division pour se lancer de façon responsable sur la voie de la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est, grâce à un dialogue constructif et des négociations entre les pays de la région ? Les propositions avancées par les ministres des affaires étrangères des Etats d'Indochine lors de leur sixième conférence, tenue à Ho-Chi-Minh-ville en juillet de cette année [*voir A/37/334, annexe*], forment une base réaliste à cette fin. Elles témoignent d'une politique persévérante, consistant à recourir à tous les moyens pour établir des relations normales sur la base d'une coexistence pacifique. Les Nations Unies se montreraient à la hauteur de leurs responsabilités si elles facilitaient ce dialogue et ces négociations.

56. L'histoire des relations internationales a connu d'autres tentatives impérialistes de priver les peuples de leur droit à un développement indépendant et d'entraver la reconnaissance diplomatique générale des Etats souverains. Ces tentatives ont toujours échoué. Elles devaient échouer, car chacun sait que le cours de l'histoire ne peut être arrêté, ni même inversé. Cette leçon de l'histoire devrait être entendue par les représentants des pays qui persistent encore aujourd'hui à ignorer les réalités et les lois objectives du développement en Asie du Sud-Est.

57. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le tragique conflit au Kampuchea, qui entraîne la détresse et de profondes souffrances pour le peuple kampuchéen à la suite de l'occupation étrangère continuelle de sa patrie, demeure à juste titre un problème vital pour la communauté internationale et notamment pour cette assemblée. Les principes fondamentaux consacrés dans la Charte, et sur lesquels repose l'Organisation, ont été violés de façon flagrante et les trois résolutions consécutives adoptées par une majorité écrasante à l'Assemblée générale sont restées sans effet. La situation au Kampuchea continue d'être la cause profonde de graves tensions en Asie du Sud-Est et menace par là-même de faire céder la trame fragile de la paix et de la stabilité internationales.

58. En tant qu'Etat de première ligne affecté par les conséquences du conflit au Kampuchea, la Thaïlande s'est associée aux autres pays membres de l'ANASE pour rechercher un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen, fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

59. La situation actuelle au Kampuchea a provoqué d'énormes souffrances pour le peuple kampuchéen. Un grand nombre de réfugiés kampuchéens se sont enfuis en Thaïlande ou vers la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea à la recherche de nourriture, d'abris et de sécurité. La famine et les décès par manque de nourriture à l'intérieur du Kampuchea n'ont été évités que grâce à des secours humanitaires d'urgence mis en place par les Nations Unies, avec le concours généreux de nombreux gouvernements donateurs. A l'heure actuelle, plus de 80 000 Kampuchéens se trouvent dans des centres d'accueil en Thaïlande. Plus de 200 000 Kampuchéens sont rassemblés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, et leur vie dépend de l'aide alimentaire et de l'assistance médicale des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et bénévoles. Les conditions le long de cette frontière sont tragiques et précaires. Si les combats à l'intérieur du Kampuchea et dans la région frontalière s'intensifient, pendant la saison sèche, ces réfugiés pourraient être à nouveau déplacés et la Thaïlande pourrait connaître un autre afflux massif, venant encore alourdir le fardeau qu'elle supporte. En outre, l'afflux massif de réfugiés kampuchéens et les tensions le long de la frontière, ont déjà arraché plus de 100 000 villageois thaïlandais à leurs foyers, brisant leurs vies. Dans ce contexte, ma délégation a, plus de neuf fois depuis le début de cette année, attiré l'attention des Nations Unies sur plus de 40 violations sérieuses de la souveraineté de la Thaïlande par les forces vietnamiennes à partir du Kampuchea, et cela figure dans plusieurs documents dont l'Assemblée et le Conseil de sécurité ont été saisis. Cette situation grave, avec ses conséquences sur le plan humanitaire, ne pourra prendre fin tant qu'une solution juste et durable n'aura pas été trouvée au problème kampuchéen par des moyens pacifiques et négociés.

60. A cette occasion, le Gouvernement thaïlandais voudrait une fois de plus exprimer sa profonde reconnaissance pour les efforts déployés par le Secrétaire général, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les institutions spécialisées des Nations Unies, pour soulager la souffrance des Kampuchéens, y compris ceux qui se trouvent le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande. Nous nous félicitons également des bons offices exercés sans relâche par le Secrétaire général au cours de l'année écoulée, dans le but de favoriser un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Ces efforts internationaux ont beaucoup contribué à entretenir les espoirs de paix et de stabilité au Kampuchea.

61. Il faut rappeler que la Conférence internationale sur le Kampuchea, réunie en juillet de l'année dernière au Siège de l'Organisation des Nations Unies, a créé un cadre équilibré et raisonnable pour un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Les intérêts légitimes et les soucis de sécurité de tous les Etats intéressés ont été pleinement pris en considération, y compris ceux du Viet Nam et du Laos, qui, malheureusement, ont refusé de participer à cette conférence. En fait, lors de la Conférence, les participants ont déclaré sans ambiguïté qu'ils estimaient à leur juste valeur les inquiétudes légitimes de tous les Etats de la région pour leur sécurité, et qu'ils estimaient donc essentiel que le Kampuchea demeure neutre et non aligné. En ce qui concerne le futur gouvernement élu du Kampuchea, il devra déclarer que le Kampuchea ne représentera pas une menace ou ne sera pas utilisé à l'encontre de la sécurité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres Etats, notamment de ceux qui ont avec lui une frontière commune. La Déclaration sur le Kampuchea, adoptée par consensus lors de la Conférence, demande que des négociations soient entreprises sur les points

importants suivants : cessez-le-feu et retrait de toutes les forces étrangères sous surveillance des Nations Unies; mesures appropriées pour le maintien de l'ordre et du droit au Kampuchea; et organisation d'élections libres sous la supervision des Nations Unies, accompagnées de mesures appropriées afin que les résultats soient respectés par toutes les parties.

62. Ce cadre de négociation constructif et raisonnable en vue de trouver une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea, qui a été mis au point par la Conférence internationale sur le Kampuchea, est ouvert à la participation de tous les pays. Le Comité spécial constitué par la Conférence s'est réuni régulièrement et a entrepris des missions dans plusieurs pays pour rechercher un règlement juste et durable au conflit du Kampuchea. Il ne saurait y avoir de raison valable pour un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement pour ceux qui sont directement concernés par la situation au Kampuchea et qui sont Membres à part entière de l'Organisation, de refuser de répondre à ces efforts de la communauté internationale.

63. On a proposé de substituer au cadre de négociation des Nations Unies une conférence internationale limitée sur l'Asie du Sud-Est. Avant la convocation de cette conférence, les pays de l'ANASE et de l'Indochine se réuniraient pour discuter de l'ordre du jour, de différents sujets et d'autres questions de procédure. Si on l'examine de plus près, on se rend compte que cette proposition, apparemment conciliatrice, comporte des pièges graves et des défauts cachés. Tout d'abord, il n'y a absolument aucune assurance que la question qui est au cœur même de l'occupation étrangère militaire du Kampuchea et que le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination se verraient accorder la priorité lors de cette conférence. D'un côté on a dit et redit que la situation au Kampuchea est censée être une affaire intérieure du régime fantoche de Heng Samrin; de l'autre on a également déclaré que l'invasion et l'occupation du Kampuchea par des forces étrangères avaient été rendues nécessaires par la prétendue menace chinoise contre le Viet Nam et les pays de l'Indochine. Le représentant du Viet Nam a déclaré hier, devant cette assemblée que, "en vérité, il n'y a point de question dite "Situation au Kampuchea"*" [*45e séance, par. 115*].

64. Ainsi, la nature de la conférence et son ordre du jour risquent de faire l'objet de discussions interminables et d'atermoiements. Une conférence internationale limitée de ce type ne servirait donc qu'à légitimer l'occupation militaire continue du Kampuchea, à favoriser l'affrontement avec ceux qui semblent constituer une menace aux yeux du Viet Nam, à saper le cadre de négociation établi par les Nations Unies et à prolonger en fait les souffrances du peuple kampuchéen.

65. L'annonce d'un retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea a été accueillie au début avec intérêt. Par la suite, les événements et les nouvelles qui n'ont cessé de parvenir sur le renforcement des forces d'infanterie, des éléments motorisés et des unités aériennes ainsi que sur l'introduction de nouvelles troupes vietnamiennes au Kampuchea, apparemment en vue de préparer une offensive importante au cours des prochains mois, au moment de la saison sèche, contre les forces patriotiques de résistance kampuchéennes, montrent à quel point cette déclaration était exagérée. Le communiqué de Ho-Chi-Minh-ville, publié en juillet, est venu s'ajouter à une offre de retrait partiel des troupes, accompagnée d'une déclaration selon laquelle s'il y avait accroissement des "activités hostiles" après le prétendu retrait partiel, le Viet Nam déciderait alors "des mesures qui lui sembleraient appropriées". Bien entendu, les pays de la région craignent que le combat au Kampuchea ne s'intensifie, ce qui entraînerait un nouvel exode massif de réfugiés et, peut-être, d'autres incursions de troupes vietnamiennes à travers la frontière avec la Thaïlande.

66. Dans l'intérêt de la paix, le Gouvernement royal thaïlandais a favorablement accueilli les visites effectuées en juillet dans certains pays de l'ANASE par le ministre des affaires étrangères du Viet Nam et il était même disposé à sonder la sincérité de ses intentions. Il est donc décevant de constater qu'aucun signe de changement sensible ne se soit manifesté dans la position du Viet Nam sur le problème du Kampuchea, et que ce qui a été déclaré à propos du retrait partiel se soit révélé n'être qu'un simple camouflage pour permettre l'introduction de nouvelles troupes vietnamiennes en vue de faire face à la résistance nationaliste khmère croissante.

67. Cependant, en dépit des violentes campagnes prolongées menées au cours des quatre dernières années par les troupes étrangères pour écraser la résistance du peuple kampuchéen, le mouvement de résistance kampuchéen s'est renforcé et a acquis un nouvel élan. En juillet dernier, le prince Norodom Sihanouk a pris la présidence du Gouvernement du Kampuchea démocratique. La nouvelle composition du Gouvernement du Kampuchea démocratique est un pas positif vers le règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Il a été prouvé que quatre années d'occupation militaire n'ont pas réussi à briser la volonté indomptable d'une peuple résolu à recouvrer son droit légitime à l'indépendance souveraine.

68. Il a été proposé à nouveau dans le communiqué de Ho-Chi-Minh-ville de créer une zone démilitarisée ou "zone de sécurité" le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Outre que la création d'une telle zone serait imposée à la Thaïlande — qui n'est pas partie au conflit du Kampuchea —, il semble qu'il s'agisse là aussi d'une tentative à peine voilée d'obtenir l'appui de la Thaïlande contre la lutte légitime des patriotes kampuchéens et de lui imposer le poids d'un nouveau mouvement de réfugiés qui sont considérés comme éléments indésirables par le Viet Nam. La Thaïlande n'a jamais été partie au conflit du Kampuchea et n'a nul désir de se trouver mêlée aux combats qui se déroulent au Kampuchea. Le gouvernement royal thaïlandais s'est attaché scrupuleusement à ne pas participer au conflit armé en raison du danger d'une escalade possible qui nuirait à toutes les parties concernées. La Thaïlande n'est pas un sanctuaire pour les factions armées kampuchéennes. Les contingents importants d'équipes de secours des Nations Unies et de fonctionnaires d'organisations humanitaires internationales qui se trouvent dans les zones frontières peuvent en témoigner. Si la création d'une

* Cité en français par l'orateur.

zone démilitarisée s'avère nécessaire, il conviendrait plutôt de créer une telle zone le long de la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchea après que les troupes vietnamiennes se seront complètement retirées du Kampuchea.

69. Les réalités inéluctables de la situation au Kampuchea sont les suivantes : les trois résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ont été ignorées; le conflit armé au Kampuchea se poursuit; une force étrangère d'occupation de quelque 200 000 hommes demeure au Kampuchea, ce qui représente la force d'occupation étrangère la plus importante existant à l'heure actuelle; la puissance d'occupation au Kampuchea prend des mesures d'ordre administratif, économique et autre pour renforcer sa mainmise sur les territoires occupés; la puissance occupante modifie de façon systématique la démographie de ces territoires; le peuple kampuchéen continue de se voir refuser le droit à l'autodétermination, et les réfugiés kampuchéens, le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, se voient refuser le droit de rentrer sains et saufs dans leurs foyers.

70. N'était-ce l'attention accordée par l'Assemblée à la tragédie du Kampuchea, le peuple du Kampuchea aurait été abandonné à son triste sort face à l'occupation et à la domination étrangères sans avoir l'espoir d'aboutir à un règlement juste et pacifique. En fait, n'était-ce l'appel moral contenu dans les résolutions adoptées successivement par l'Assemblée générale et dans le cadre des négociations que fournit la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a été convoquée sur l'initiative du Secrétaire général, le conflit au Kampuchea se serait intensifié et aurait eu des conséquences encore plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Les trois résolutions sur la situation au Kampuchea que l'Assemblée générale a adoptées ont également fourni la base du secours humanitaire international qui a empêché la famine généralisée et la mort qui aurait pu en découler au sein du peuple kampuchéen.

71. Une fois de plus, l'Assemblée générale doit examiner la tragédie qui persiste au Kampuchea, et un projet de résolution a été éloquemment présenté par le Ministre des affaires étrangères des Philippines le premier jour du débat [*44e séance*]. Ma délégation estime que le projet de résolution A/37/L.1/Rev.1 mérite l'appui de tous les pays épris de paix. Il comprend les éléments essentiels d'un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea. Son adoption réaffirmerait notre engagement commun à l'égard du processus permettant de régler les différends internationaux dans le cadre des Nations Unies et maintiendrait vivant l'espoir du peuple kampuchéen de trouver une solution juste, pacifique et durable à la tragique situation qui règne dans sa patrie.

72. M. LOS (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, la communauté internationale doit faire face à un point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea".

73. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en des occasions antérieures, a déjà fait connaître sa position à l'égard de la situation au Kampuchea. Nous l'avons fait il y a deux jours dans notre déclaration concernant les pouvoirs du Kampuchea démocratique [*42e séance*]. Le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la déclaration qu'il a faite devant cette assemblée [*23e séance*], a également évoqué cette question. Nous avons aussi appuyé les diverses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Ce faisant, nous nous sommes inspirés de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies. Nous n'entendons pas répéter, mais tout simplement confirmer ce que nous avons déjà dit à ce sujet.

74. La situation intolérable qui règne au Kampuchea est le résultat direct de l'invasion par le Viet Nam. Le Viet Nam a essayé de convaincre la communauté mondiale qu'il était le sauveur, que son invasion avait mis fin aux assassinats commis par le précédent régime et qu'il avait donc sauvé de nombreuses vies. Mais les faits indiquent le contraire. Depuis la mise en place d'un régime fantoche, des milliers de Kampuchéens ont souffert; des milliers d'entre eux ont été tués et d'autres ont fui dans les pays voisins pour y chercher refuge. Si, en fait les Vietnamiens étaient les sauveurs, pourquoi sont-ils encore au Kampuchea et pourquoi essaient-ils d'imposer leur volonté au peuple kampuchéen innocent ?

M. Abulhassan (Koweït), vice-président, prend la présidence.

75. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé activement aux délibérations de la Conférence internationale sur le Kampuchea qui s'est tenue ici l'année dernière et elle a entièrement appuyé la Déclaration de cette conférence[1]. Conformément à l'objectif principal de cette déclaration, nous pensons qu'un règlement juste et durable du problème kampuchéen pourra intervenir si l'on met en œuvre tout d'abord deux principes fondamentaux : le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit de déterminer son propre destin. Nous pensons aussi que ce règlement devrait tenir compte des soucis légitimes de sécurité des Etats de la région, et notamment que tous les Etats devraient s'engager à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

76. Pendant trois années successives, l'Assemblée générale a exigé le retrait de toutes les troupes étrangères, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, et le libre exercice par le peuple kampuchéen de l'autodétermination. Nous avons le regret de devoir dire que l'Etat qui est à l'origine du problème kampuchéen a catégoriquement refusé de répondre aux vœux de la majorité de l'Organisation dont il est Membre. Au lieu de répondre aux appels répétés l'invitant à se retirer, il maintient encore ses forces au Kampuchea.

77. En plus des problèmes politiques et des problèmes de sécurité qu'elle a créés, l'invasion vietnamienne a causé des souffrances indicibles au peuple kampuchéen. Elle a créé d'immenses problèmes à l'intérieur du Kampuchea et dans les pays voisins de la région. Un grand nombre de Kampuchéens ont fui vers la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea à la recherche de nourriture et de sécurité. A cet égard, mon gouvernement tient à remercier chaleureusement les Etats Membres et les organisations internationales qui ont fourni une assistance au peuple kampuchéen. Nous pensons que l'aspect humanitaire du problème kampuchéen pourra être réglé si l'on

parvient tout d'abord à un règlement politique d'ensemble.

78. En raison de toutes ces préoccupations, mon gouvernement s'est déjà félicité de la formation du nouveau Gouvernement de coalition, sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk. Nous estimons qu'il est un leader qui commande le respect non seulement au Kampuchea mais dans le monde entier.

79. A cet égard, ma délégation est particulièrement heureuse de voir que l'Assemblée, dans sa sagesse, a décidé, à la 43e séance, de maintenir le siège du Kampuchea démocratique à l'Organisation des Nations Unies, en dépit des tentatives répétées de certains pour le lui arracher.

80. M GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a près de quatre ans que l'intervention étrangère qui a exacerbé la crise en Asie du Sud-Est s'est produite. Dans l'intervalle, des propositions ont été faites, des résolutions ont été adoptées, des conférences internationales ont été convoquées, mais la guerre et l'intervention étrangère contre l'indépendance du peuple kampuchéen et le Gouvernement du Kampuchea démocratique se poursuivent sans relâche.

81. La tentative pour modifier la carte politique de la région par l'intervention militaire étrangère au Kampuchea démocratique a porté un dur coup à la stabilité de l'Asie du Sud-Est et a eu des conséquences négatives sur la paix et la sécurité internationales. Dans cette région soumise à la rivalité des grandes puissances, un autre foyer de crise a donc été créé. Des éléments régionaux s'efforcent d'imposer leur hégémonie sous le prétexte de cette rivalité. On a tenté de justifier le slogan "la force prime le droit" sous prétexte de sécurité préventive. On a essayé de légaliser un fait accompli et d'obtenir la reconnaissance *de facto* des résultats de l'intervention militaire.

82. Cela est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes de la politique de non-alignement et à celle de la coexistence pacifique. Les Nations Unies et le non-alignement ont fait de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du libre choix du système interne et du libre choix de la politique étrangère, des droits inaliénables de tous les pays et de tous les peuples.

83. C'est faire preuve d'irresponsabilité que de prétendre que les guerres locales et les interventions étrangères sont des événements isolés qui sont sans influence sur la paix et la sécurité internationales. On ne peut parler d'une guerre locale inoffensive ou d'une intervention étrangère inoffensive; cela n'existe pas. Des prétendus règlements à l'échelon régional ne peuvent pas mettre un terme à ces guerres et à ces interventions étrangères s'ils interviennent aux dépens d'autres peuples et d'autres pays. Si l'on ne tient pas dûment compte de la souveraineté et de l'indépendance des peuples, aucune solution durable ne saurait intervenir.

84. La situation au Kampuchea illustre cela. La crise en Asie du Sud-Est provoquée par l'intervention au Kampuchea démocratique suscite de graves inquiétudes. Il s'agit là d'un nouveau maillon dans la chaîne des champs de bataille du monde. Le cadre d'une solution politique au problème du Kampuchea, qui est au cœur de la crise en Asie du Sud-Est, a été élaboré à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au cours des conférences des pays non alignés. Il est clair qu'une solution politique ne peut être fondée que sur le retrait des troupes étrangères et sur l'élimination de l'intervention étrangère. La Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue l'année dernière à New York, a rassemblé ces positions dans un programme qui offre une solution politique à la crise. La Conférence a tenu compte de tous les intérêts légitimes des parties et des pays directement intéressés de la région, ainsi que de la sécurité dans cette partie de l'Asie et dans le monde en général.

85. Dans l'intervalle, il s'est produit un événement significatif et positif au Kampuchea. Un gouvernement de coalition a été constitué, dirigé par le prince Norodom Sihanouk, une personnalité connue, respectée et reconnue bien au-delà des frontières de son pays en tant que combattant pour un Kampuchea libre, indépendant et non aligné. Cela a renforcé l'unité de toutes les forces kampuchéennes qui luttent contre l'intervention militaire étrangère et c'est une expression du droit inaliénable et sacré de tous les peuples de rassembler toutes leurs forces pour expulser l'envahisseur étranger. La constitution du Gouvernement de coalition est, à notre avis, une nouvelle étape sur la voie d'une solution durable, sous réserve que la volonté politique existe chez l'autre partie également.

86. Conformément aux buts et principes de la politique de non-alignement, la Yougoslavie a toujours demandé que soit pleinement appliqué le droit inaliénable de tous les peuples à décider de leur propre mode de vie et leur droit à l'indépendance, à la paix et à la sécurité. Cela nous conduit à considérer de la même façon tous les conflits, toutes les crises et leur règlement, où qu'ils se produisent. Nous sommes fermement opposés à toute intervention étrangère, à toute ingérence ou à toute menace ou au recours à la force et à toute domination et occupation étrangères. Le respect de ce principe est l'obligation fondamentale, politique, légale et morale, de tous les Etats, et c'est la seule pierre angulaire sur la voie de la paix et de la sécurité dans le monde.

87. La Yougoslavie appuie fermement le règlement pacifique de la crise en Asie du Sud-Est. A notre avis, une solution juste ne saurait intervenir que dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des décisions adoptées en la matière lors des conférences des pays non alignés. En Yougoslavie, nous estimons que le retrait des troupes étrangères et l'établissement d'un Kampuchea démocratique non aligné et indépendant est la condition préalable essentielle à un règlement politique.

88. Cette année encore, la Yougoslavie appuie le projet de résolution sur la situation au Kampuchea dont nous sommes saisis et nous sommes profondément convaincus que si le Kampuchea n'est pas indépendant, non aligné et libéré de toute intervention et pression extérieures, et que si le peuple kampuchéen n'est pas en mesure de décider librement et démocratiquement de son avenir et de son mode de vie, il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables et stables dans la région de l'Asie du Sud-Est ou ailleurs.

89. J'aimerais une fois encore, cette année, réitérer ici en conclusion que ces principes ne sont pas des notions abstraites. Ils constituent la base d'un monde de paix et d'égalité. Dans la famille des nations, personne ne doit rester indifférent et à l'écart quand l'indépendance est refusée ou violée de façon flagrante.

90. M.TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : L'examen du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea" auquel procède actuellement l'Assemblée générale est parfaitement illégal. La délégation soviétique, on le sait, s'est opposée à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la session actuelle. A cet égard, nous appuyons entièrement la position du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea telle qu'elle a été présentée dans un télégramme envoyé par le ministre des affaires étrangères de ce pays, M. Hun Sen, en date du 17 septembre 1982, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général. Ce télégramme souligne que :

> "Le soi-disant "problème kampuchéen" qui n'existe pas, n'est qu'une machination des impérialistes américains, des réactionnaires chinois et régionaux pour s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen. Toutes résolutions relatives au Kampuchea adoptées sans la présence des représentants de la République populaire du Kampuchea sont considérées comme nulles et non avenues et constituent une ingérence grossière et inadmissible dans les affaires intérieures du Kampuchea." [*Voir A/37/481, annexe.*]

91. Si la délégation de l'Union soviétique prend la parole aujourd'hui ce n'est nullement pour examiner cette question inexistante et artificielle. Le but de notre intervention est de montrer le véritable motif dont s'inspirent les instigateurs du débat actuel ainsi que l'inutilité et la futilité d'un tel débat. Ceux qui s'intéressent véritablement à la question du Kampuchea peuvent trouver des renseignements suffisamment précis en s'inspirant de nombreuses sources, notamment des publications occidentales, qu'on peut difficilement soupçonner de sympathiser avec le gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

92. Très rapidement après son établissement, le nouveau régime au Kampuchea a montré son caractère vivifiant et assainissant. Un peu plus d'un an après l'expulsion de la clique de Pol Pot, le *Washington Post*, dans son édition du 3 mars 1980, écrivait que les journalistes qui avaient visité le Kampuchea au cours des dernières semaines avaient également été impressionnés. Le Kampuchea, pensaient-ils, renaissait à la vie sous le Gouvernement de Heng Samrin. A peu près à la même époque, un autre journal des Etats-Unis, le *Los Angeles Times*, dans son édition du 16 mars 1980, écrivait que tout ce qui était interdit sous le régime de Pol Pot était en train d'être restauré et que le retour des moines vêtus de robes couleur safran et les réparations progressives apportées aux monastères et aux pagodes avaient fait revivre le bouddhisme. Il ajoutait que, bien que la moitié des enseignants du pays aient péri, les écoles étaient rouvertes et que des marchés apparaissaient près de la plupart des villes.

93. Telle était la situation il y a deux ans et demi. Maintenant, presque quatre ans se sont écoulés depuis la victoire du peuple kampuchéen sur la clique de Pol Pot et tous ces changements historiques ont été renforcés et commencent déjà à produire des résultats tangibles.

94. Le *Philadelphia Enquirer*, dans son édition du 7 septembre 1982, décrivait la situation, qui était le résultat de cet esprit de restauration, comme la renaissance d'une nation des cendres de l'holocauste asiatique. Le *Christian Science Monitor*, dans son édition du 3 février 1982, se référait à une explosion démographique, disant que Phnom Penh était plein d'enfants d'un et de deux ans, et que, pour certains enfants plus âgés, la vie en ville signifiait la découverte de jouets pour la première fois.

95. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, créé à la suite d'élections générales et exerçant un contrôle complet sur le territoire du pays tout entier, ne cesse de déployer des efforts dans tous les domaines pour surmonter les conditions très dures, qui sont la conséquence du régime de Pol Pot, dans les domaines économique, social et politique. En dépit de difficultés considérables, les paysans kampuchéens voient renaître leur agriculture. Des centaines d'entreprises industrielles, artisanales et communautaires se remettent au travail. La circulation monétaire a repris. Les services d'enseignement et les services de santé fonctionnent à nouveau. Un citoyen sur quatre du Kampuchea fréquente un établissement d'enseignement. Les nombreuses constructions dans la campagne kampuchéenne aujourd'hui témoignent de la confiance du peuple dans les nouvelles autorités. Le nombre de personnes qui veulent retourner dans leur patrie ne fait que croître.

96. Le Kampuchea populaire conformément à la Constitution adoptée en 1981, qui détermine les principales orientations de sa politique étrangère et intérieure de pays épris de paix en tant que pays non aligné, lutte avec ses pays frères de l'Indochine pour transformer l'Asie du Sud-Est en zone de paix et de coopération sur la base des principes de la coexistence pacifique.

97. Voilà la vérité. Tels sont les faits irréfutables à propos de la situation au Kampuchea et de la politique étrangère de ce pays. Toutefois, ceux qui sont vraiment à l'origine de la discussion qui se déroule aujourd'hui ne veulent pas voir les choses ainsi et ne veulent pas en parler. On peut se demander pourquoi. C'est simplement parce qu'ils s'intéressent à quelque chose de tout à fait autre. De toute évidence, ce qui les intéresse avant tout, c'est de savoir comment faire revenir en arrière le cours des événements au Kampuchea. Force nous est de parvenir à cette conclusion en observant comment certains pays font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir à l'Organisation des Nations Unies les représentants de la clique de Pol Pot, qui est détestée. Pourrait-on réellement trouver des gens assez naïfs pour croire que le retour de la clique de Pol Pot pourrait apporter au peuple du Kampuchea autre chose que des centaines de milliers de nouveaux assassinats, la faim et les souffrances ?

98. Alors que l'Assemblée générale s'embarque à nouveau dans des discussions stériles sur la situation au Kampuchea, on ne cesse de découvrir de

nouvelles preuves des crimes barbares et monstrueux du génocide auquel s'est livré la clique de Pol Pot. Dans la province de Kandal, on a découvert tout récemment d'énormes fosses communes contenant les restes de plus de 16 000 Kampuchéens sauvagement torturés. Dans la province de Svay Rieng, au sud-est de Phnom Penh, on a trouvé les restes d'environ 40 000 personnes. Dans la province de Prey Veng, on a trouvé une fosse énorme, de 15 mètres sur 80, remplie de restes de victimes.

99. En fait, nous sommes témoins à l'Assemblée de tentatives continues d'entraîner le mécanisme des Nations Unies dans une entreprise de légalisation de l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, Etat souverain qui a fait la preuve de sa vitalité et de son droit d'être membre de la communauté internationale. A notre avis, si l'on voulait formuler de façon plus précise ce point de l'ordre du jour de façon à ce qu'il corresponde davantage à la volonté de ceux qui en sont les instigateurs, il faudrait l'énoncer plus ou moins de la manière suivante : "La question de savoir comment faire revenir au Kampuchea Pol Pot et son mouvement".

100. Qu'il en soit bien ainsi, nous en avons la preuve, confirmée encore par la création du prétendu "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique". Cette coalition a été formée par des gouvernements étrangers dans diverses capitales de cette partie du monde. Force nous est d'approuver les commentaires du *New York Times* du 10 juillet de cette année, qui dit que : "Les Khmers rouges de Pol Pot continuent de contrôler fermement les principales forces de guérilla" alors que "la fonction du prince Sihanouk n'est qu'une fonction de "cosmétique" ...".

101. La déclaration sur la formation de cette fameuse coalition précise formellement que, parmi les trois factions de la coalition, le groupe de Pol Pot a le rôle de dirigeant.

102. La position des Etats qui continuent à susciter de l'agitation autour de la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea est tout à fait inadmissible. Comme on le sait, les Etats de l'Indochine rejettent catégoriquement cette initiative au moyen de laquelle on veut imposer aux peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea une volonté étrangère, et notamment le retour au Kampuchea de la clique de Pol Pot. On peut en toute certitude dire que ces plans sont voués à l'échec. C'est pourquoi il faut abandonner ces efforts et surtout mettre fin aux activités du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

103. La tension qui règne dans la région de l'Asie du Sud-Est est due à la politique des forces impérialistes et hégémonistes dirigées contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea. Les efforts déployés par les Etats-Unis, la Chine et certains milieux des pays de l'ANASE pour utiliser les Nations Unies afin de s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea entravent la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est et vont à l'encontre des intérêts véritables des peuples de cette région.

104. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle important et positif dans la renaissance du Kampuchea et pour assurer son progrès. Le peuple kampuchéen martyr a besoin avant tout que les Nations Unies contribuent à des conditions extérieures favorables à son développement économique et social pacifique.

105. De même, il est évident que, dans l'intérêt d'une renaissance rapide du Kampuchea et de sa prospérité et pour garantir les succès déjà acquis dans le développement de son économie, il faut poursuivre l'aide humanitaire apportée au peuple de ce pays. Cette aide qui, jusqu'ici, a été fournie sur une base bilatérale et par le truchement d'organisations internationales, a sans aucun doute été d'une grande utilité pour le peuple kampuchéen qui lutte contre la famine et pour relever son économie en ruine. Il est important que cette assistance ne soit pas détournée de son objectif pour engraisser et entretenir la clique de Pol Pot. Les pays qui ont essayé de le faire vont certainement découvrir la vérité au sujet de la politique de Pol Pot et l'hypocrisie des déclarations de cette clique lorsqu'elle prétend se préoccuper du sort du peuple du Kampuchea.

106. L'Union soviétique est fermement résolue à poursuivre, dans tous les domaines, son aide à la République populaire du Kampuchea. Afin de l'aider dans sa tâche de reconstruire, l'Union soviétique se propose, d'ici à 1985, de participer à 50 programmes. Parmi les plus importants de ces programmes, dans le domaine de la coopération, je voudrais citer la création d'un hôpital de 500 lits et d'une polyclinique pouvant recevoir 500 patients par jour; d'un institut technique de niveau supérieur pour 1 000 étudiants; d'un institut agricole pour 250 étudiants; d'un système de télécommunications pour les chemins de fer; d'un organisme d'Etat pour la construction et d'un établissement d'enseignement professionnel et technique pour 350 étudiants. De plus, nous participerons à la remise en état des plantations d'hévéas sur 10 000 hectares et des plantations de coton sur 6 000 hectares.

107. Le 15 juillet 1982, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Kampuchea ont signé un nouvel accord de coopération économique et technique pour la période 1982-1985. Cet accord prévoit une extension de la coopération et notamment l'octroi d'une assistance pour le rétablissement des réseaux d'eau potable des villes de Phnom Penh et de Kompong Som, la remise en état des systèmes d'alimentation en énergie électrique de ces villes et d'autres centres industriels du pays; l'organisation de services hydrométéorologiques et bien davantage.

108. Le développement rapide du Kampuchea, comme des autres pays de l'Asie du Sud-Est, serait grandement favorisé par le règlement politique des problèmes dont dépendent la normalisation et la stabilisation de la situation dans cette région. Notre délégation se réserve le droit de revenir de façon plus détaillée sur cette question lorsqu'elle sera examinée dans le cadre du point de l'ordre du jour correspondant. Cependant, je voudrais, dès aujourd'hui, souligner que pour régler ce problème on devrait s'inspirer des propositions constructives et très flexibles présentées par les pays de l'Indochine et contenues dans la lettre que le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Phoune Sipraseuth, a adressée le 15 septembre dernier aux ministres des affaires étrangères des cinq Etats membres de l'ANASE [*A/37/477, annexe I*]. Les propositions en

question ont un aspect très important car elles tiennent compte de manière juste et véritablement mutuelle des intérêts nationaux de tous les Etats de l'Asie du Sud-Est.

109. De son côté, l'Union soviétique s'est toujours déclarée convaincue que pour normaliser la situation en Asie du Sud-Est il faut absolument mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires de cette région et à la politique qui consiste à inciter à l'affrontement les deux groupes d'Etats qui la constituent. La solution des problèmes de l'Asie du Sud-Est doit être trouvée et elle peut l'être grâce au développement d'un dialogue entre ces Etats, sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect mutuel et du renoncement à toute tentative d'imposer sa volonté à l'autre partie.

110. Les sentiments de profonde solidarité que l'Union soviétique a pour les peuples et les gouvernements des pays de l'Indochine ont été exprimés de façon très nette lors des rencontres, à Moscou, entre les délégations du Parti et des Gouvernements de la République socialiste du Viet Nam et de l'Union soviétique, dirigées par le membre du Politburo du Comité central du Parti communiste vietnamien, Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Viet Nam, Truong Chinh, et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Ilitch Brejnev, de même qu'à l'occasion de la rencontre entre Leonid Ilitch Brejnev et le Secrétaire général du Comité central du Parti populaire révolutionnaire lao, Premier Ministre du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, Kaysone Phomvihane.

111. Dans le communiqué commun soviéto-vietnamien du 8 octobre 1982, il était déclaré :

> "L'Union soviétique et le Viet Nam ont apporté et continueront à apporter une assistance dans tous les domaines au peuple du Kampuchea qui édifie une vie nouvelle. Ils condamnent le tapage provocateur que les milieux impérialistes et hégémonistes font autour du "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", formé par la clique de Pol Pot et ses protégés. Cette manœuvre constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. La présence, à l'Organisation des Nations Unies, des représentants de la clique criminelle de Pol Pot va à l'encontre des principes de l'Organisation et elle est inadmissible."

112. Voilà, en essence, la position de l'Union soviétique à l'égard des questions relatives au Kampuchea. Nous resterons fidèles à cette position à l'avenir.

113. M. BOLE (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a décidé une fois de plus d'intervenir cette année sur la question de la situation au Kampuchea, car mon pays est toujours aussi préoccupé par la menace réelle que ce problème fait peser sur la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est et de la région du Pacifique. Aucun gouvernement dans cette partie du monde ne peut rester indifférent au pouvoir déstabilisateur de la situation qui règne au Kampuchea. En outre, nous sommes convaincus que la question du Kampuchea met en jeu des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, que les Etats Membres de l'Organisation ont acceptés comme contraignants dans la conduite de leurs relations internationales. Je pense en particulier aux principes du respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et du règlement pacifique des différends.

114. Il est regrettable, en l'occurrence, que ces principes, qui sont universellement acceptés, aient été violés de façon flagrante. Il est également regrettable que depuis l'invasion armée du Kampuchea les différents efforts et initiatives internationaux et autres, y compris les bons offices du Secrétaire général, n'aient pas permis de faire des progrès sensibles, et encore moins de parvenir à un règlement satisfaisant de ce problème.

115. Cependant, depuis l'invasion du Kampuchea par les forces vietnamiennes, la majorité de la communauté internationale a maintes fois adopté une position sans équivoque que nous partageons sans réserve. Selon ma délégation, une paix et une stabilité durables dans la région ne peuvent être réalisées que par un règlement d'ensemble négocié. Ma délégation est également fermement convaincue que le retrait total et inconditionnel de toutes les forces étrangères du Kampuchea est la condition préalable à une solution politique du problème kampuchéen. Le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea facilitera le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea et permettra au peuple kampuchéen de choisir librement son avenir au moyen d'élections libres de toute menace de coercition.

116. A ce propos, c'est avec une profonde admiration que ma délégation applaudit à l'engagement pris du haut de cette tribune hier par le prince Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique, selon lequel, en acceptant la résolution de l'Assemblée, qui demande la tenue d'élections générales sous supervision de l'ONU :

> "[son] pays donne toute garantie quant au déroulement vraiment démocratique et honnête des opérations électorales. Il enlève par cela même au Viet Nam tout prétexte pour refuser et l'évacuation de [son] pays et le retour du Kampuchea à l'indépendance." [*44e séance, par. 34.*]

117. Le Kampuchea n'est que l'un des pays où les codes de comportement universellement acceptés entre nations souveraines ont été manifestement bafoués. Comme c'est le cas ailleurs dans le monde, une logique étrange et dangereuse se fait jour, selon laquelle l'instabilité qui sévit dans des Etats souverains est une raison suffisante pour justifier leur invasion par d'autres Etats et étayer les revendications de ces derniers sur un territoire étranger. Ma délégation est d'avis qu'il serait dangereux de laisser se perpétuer une telle logique qui relève de l'expansionnisme et appartient à une époque révolue et qui est absolument incompatible avec la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

118. Nous faisons cette observation pleinement conscients des facteurs qui normalement créent les conditions d'instabilité dans un pays. Dans le cas du

Kampuchea, mon gouvernement a condamné sans ambiguïté les atrocités et les pertes humaines insensées qui ont précédé l'invasion du Kampuchea en décembre 1978. Mais nous estimons que les événements survenus cette année-là ne doivent pas continuer à conférer une sorte de statut de résidence permanente à la puissance coupable de cette invasion. Les problèmes internes du Kampuchea ne peuvent être réglés que par le peuple kampuchéen et non par un suzerain étranger, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

119. Ma délégation souhaite ardemment que la situation au Kampuchea ne tarde pas à s'améliorer afin que les parties intéressées participent aux sessions de la conférence dans le but de rendre leur pays aux Kampuchéens, qui pourraient ainsi décider de leur sort. Ma délégation note avec satisfaction que des consultations sur cette question se poursuivent entre les pays de la région et avec d'autres Etats, même si ces consultations et d'autres initiatives n'ont encore abouti qu'à peu de résultats. Ma délégation demande instamment qu'un élan nouveau soit donné au dialogue pour que la paix et la stabilité dans la région soient rétablies.

120. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Le fait que ce point soit inscrit depuis quatre ans à l'ordre du jour de l'Assemblée vient tristement nous rappeler que la situation au Kampuchea continue d'être une source de tension en Asie du Sud-Est. Le Kampuchea est toujours occupé par des forces étrangères; son peuple se voit toujours privé du droit de décider de son sort et de reconstruire son pays à l'abri d'ingérences extérieures. La situation prolonge les souffrances humaines qui sont une réalité tragique de la vie au Kampuchea depuis trop longtemps déjà. Le conflit continue de forcer les Kampuchéens à chercher refuge en Thaïlande. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, il risquera de raviver les rivalités des grandes puissances dans la région et de menacer la sécurité de l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique. Tant que la région restera troublée, l'énergie et les ressources des pays de la région continueront d'être détournées de la poursuite du développement pacifique.

121. En dépit des appels de l'Assemblée, en dépit des efforts du Secrétaire général et du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et en dépit des efforts déployés par les pays de la région, en particulier des Etats membres de l'ANASE, la situation demeure pratiquement inchangée. La persistance de la situation ne peut être qu'une source de préoccupation. Comme l'a dit le Secrétaire général, les problèmes découlant de la situation au Kampuchea ne peuvent être réglés par des moyens militaires. Seule une solution politique globale, obtenue grâce à de véritables négociations, permettra en définitive aux pays de la région d'entrevoir un avenir de paix, de stabilité et de coopération.

122. La Nouvelle-Zélande appuie donc sans réserves les efforts déployés par les pays de l'ANASE pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Kampuchea. Nous avons appuyé le cadre politique qui avait été adopté lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet 1981. Et nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général à la suite de l'adoption par l'Assemblée l'année dernière de la résolution 36/5. Il est clair que la voie devant mener à un règlement négocié durable n'est pas facile. Nous sommes cependant préoccupés de voir que les consultations menées pendant l'année écoulée ne semblent pas nous avoir rapprochés de leur objectif : un règlement conforme aux principes fondamentaux de la Charte, qui ont été réaffirmés dans les résolutions adoptées sur cette question. Nous espérons qu'au cours de l'année à venir la tendance qui se fait jour en faveur d'un dialogue soutenu entre les pays de l'Asie du Sud-Est se poursuivra et que des progrès véritables seront faits sur la voie conduisant à une solution pacifique. La formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea est un pas dans la bonne direction. Nous n'avons jamais excusé les crimes et les atrocités commis par Pol Pot et ses associés et nous nous félicitons de la représentation plus large du peuple kampuchéen au sein du Gouvernement du Kampuchea démocratique.

123. Le projet de résolution dont nous sommes saisis, et que la Nouvelle-Zélande a parrainé, entérine les appels précédents de l'Assemblée générale en vue du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays ainsi que la réalisation du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination à l'abri de toute ingérence extérieure. Le projet de résolution affirme le processus établi par la Conférence internationale sur le Kampuchea et fait appel à tous les Etats intéressés pour qu'ils y participent. Il mérite l'appui de tous. Il offre la base d'un règlement global pleinement conforme aux principes de la Charte. En exprimant l'espoir qu'il sera possible de parvenir à cette solution pacifique, il reconnaît les besoins de la population et la nécessité de conditions pacifiques propices au relèvement du pays.

La séance est levée à 13 heures

NOTES

[1] Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publicat on des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20).

[2] A/CONF. 109/6.